

PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 30 MAI 2022 A 18 HEURES 30

Mairie de Barsac – salle du conseil municipal

Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	13
Votants	17

Date de convocation : le 18 mai 2022

L’an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barsac, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, M. Philippe BLOCK, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, , Mme Pascale NION, M. Damien AUDEMA, Mme Béatrice CARRUESCO, Mme Virginie CAILLIEZ, M. Benoit TRABUT-CUSSAC, M. André DUBOURDIEU, M. Xavier MUSSOTTE, M. Patrick GRASZK, Mme Sandra CHADOURNE, Charlotte LAPERGE

POUVOIRS : Mme Catherine MARCHAL donne pouvoir à M. Philippe BLOCK, M. Mathias LOUIS donne pouvoir à Mme Virginie CAILLIEZ, M. Michel GARAT pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, M. Mohameth TRAORE donne pouvoir à M. Xavier MUSSOTTE

ABSENTS : Mme Isabelle ROY, M. Cédric PRAT

Secrétaire de séance : Mme Charlotte LAPERGE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s’ils ont des observations suite à la diffusion par mail du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2022. Aucune observation, vote à l’unanimité des membres présents.

Ouverture de la séance à 18 h 30

Il demande à ses collègues, de signer le compte rendu du conseil du 11 avril 2022 en fin de séance.

Ordre du jour :

- D 27 : Jurés d’assises 2023 – Tirage au sort pour l’établissement de la liste préparatoire
- D 28 : FDAEC 2022

- D 29 : Intégrations DETR 2022 Toiture et chauffage Bastard, Toiture services techniques
- D 30 : Intégration du remboursement sur cotisation assurance du personnel 2021, suite à une erreur sur le montant des cotisations patronales
- Questions diverses

D 27- OBJET : JURÉS D'ASSISES 2023 –TIRAGE AU SORT POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, il faut procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023 pour les communes de Barsac et Pujols sur Ciron, 3 électeurs de chaque commune sont retenus. Ce tirage au sort se fait par rapport aux listes électorales de chaque commune.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978, de la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 et du décret n° 2011-1271 du 12 octobre 2011, il doit être procédé chaque année au renouvellement des jurés à inscrire sur la liste du Jury criminel de la Gironde.

La liste préparatoire est à transmettre au Greffe de la Cour d'Appel de la Gironde avant le **11 juin 2022**. Selon l'arrêté préfectoral du **18 mars 2022**, le Conseil municipal de Barsac doit procéder au tirage au sort public de six personnes inscrites sur les listes électorales de **Barsac** et de **Pujols sur Ciron**. Les **3** premières personnes seront tirées sur les listes de **Barsac**, les **3** suivantes seront tirées sur celles de **Pujols sur Ciron**.

Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint **l'âge de 23 ans** au cours de l'année civile qui suit, c'est-à-dire être **nées avant le 1er janvier 2000**. Au cours du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Certaines conditions peuvent dispenser les personnes tirées au sort sous réserve qu'elles en fassent la demande écrite auprès du Président de la Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises de la Gironde : les personnes âgées de plus de **70 ans**, ou n'ayant pas leur résidence principale dans le Département où siège la Cour d'Assises, ainsi que celles qui évoquent un motif grave reconnu par la Commission. M. le Maire procède au tirage au sort de la liste préparatoire suivant le numéro d'inscription des listes électorales :

N° BUREAU/ ELECTEUR BARSAC	NOM	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
BV2/138	Mme CALLEN (BERNARD)	Mireille, Marie-José, Thérèse	15/05/1943	CABANAC-ET-VILLAGRAINS (33)	5 Le Coustet 33720 BARSAC
BV1/381	M. LAURENT	Aurélien, Alex, Valentin	20/07/1989	BEGLES (33)	54 Avenue Aristide Briand 33720 BARSAC
BV1/231	M. FANCHON	Bruno, Jean, Michel	27/12/1958	SAINT-JULIEN-EN- GENEVOIS (74)	1 Graveyron 33720 BARSAC
ELECTEUR Pujols/ciron	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
646	Mme VERGE	Evelyne	30/03/1959	BORDEAUX (33)	416 Route de Lassalle 33210 PUJOLS sur CIRON
384	Mme LALANDE (BOUROUMA)	Marie-Madeleine, Danielle	21/10/1954	CANTENAC (33)	723 Route des Carrières 33210 PUJOLS sur CIRON
625	Mme TECHER (GARNIER)	Dominique	27/05/1960	DIEGO-SUAREZ (MADAGASCAR) (99)	636 Route de Mareuil 33210 PUJOLS sur CIRON

Le CONSEIL ADOPTE : POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D 28 : FDAEC 2022

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votée par le Conseil Départemental de la Gironde.

La réunion cantonale présidée par M. Hervé GILLE, et Sophie Piquemal Conseillers Départementaux, a permis l'attribution en faveur de la commune d'une somme de **14 821 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les actions suivantes :

	HT en €	TTC en €
Op 123 – Acquisition Matériel de Bureau	1 379.92	1 655.90
Op 169 – Achat de Matériel	6 332.21	7 489.65
Op 192 – Travaux Ecole	18 334.79	18 809.31
Op 210 – Salle Bastard	760.00	912.00
Op 214 – Plantations	943.00	1 131.60
Op 230 – Restaurant scolaire	5 052.04	6 181.41
Op 233 – Signalisation des rues	335.00	402.00
Op 239 – Travaux à compétence communale	1 602.00	1 922.40
TOTAL	34 738.96	36 581.87

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une « aide aux autres investissements » pour les opérations ci-dessus, soit la somme de **14 821 euros** (maximum 80 % du HT)

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme **21 760.87 € TTC**

Il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le projet
- d'accepter le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Départemental pour l'aide apportée aux communes.

Le CONSEIL ADOPTE : POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Monsieur André DUBOURDIEU s'est absenté lors de la séance du présent conseil municipal et n'a pas participé aux votes des délibérations D 29 et D 30.

D 29 : DECISION MODIFICATIVE N. 1 : INTEGRATION D'UNE SUBVENTION DETR TOITURE SERVICES TECHNIQUES ET TOITURE ET CHAUFFAGE SALLE BASTARD

Monsieur le Maire informe les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2022 ont été attribuées à la commune pour la toiture des services techniques et la toiture et le chauffage de la salle Bastard. Monsieur le Maire se félicite du soutien récurrent du Sous-Préfet lorsque la commune décide de faire des investissements.

Il propose d'intégrer ces subventions au budget de la façon suivante comme ci-dessous :

Recettes d'investissement :

Opération 210 « Salle Bastard »- Article 1341 (chauffage et toiture) :	+ 39 341.00 €
Opération 249 « Ateliers Municipaux » Article 1341 (toiture) :	+ 4 494.00 €
Total	43 835.00 €

Dépenses d'investissement :

Opération OPFI « Opérations financières» Article 020 – Dépenses imprévues	+ 31 420.00 €
Opération 192 « Travaux Ecole » Article 21312	- 10 585.00 €
Opération 233 «Signalisation des rues », Article 2152	+ 3 000.00 €
Opération 169 « Achat de matériel », Article 2158.....	+ 3 000.00 €
Opération 227 « Equipement Groupe Scolaire », Article 2188	+ 15 000.00 €
Opération 252 « Cabinet Médical », Article 2135	+ 2 000.00 €
Total	43 835.00 €

Monsieur le Maire rappelle que le délai d'exécution des travaux pour lesquels des demandes de DETR ont été demandées auprès de l'Etat sont de deux ans après l'arrêté d'attribution des subventions.

Cela va donc permettre début 2023 de demander une subvention pour chaque projet au Conseil Département. En effet, cette année cette institution a fait savoir aux collectivités qu'aucune subvention ne serait allouée sauf pour les projets d'aménagement de bourg (CAB).

Les travaux de toiture sur ces deux bâtiments seront donc réalisés l'année prochaine.

Le CONSEIL ADOPTE : POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 (Absence momentanée de M. DUBOURDIEU)

D 30 : DECISION MODIFICATIVE N. 2 : REMBOURSEMENT SUR COTISATION ASSURANCE DU PERSONNEL 2021, SUITE A UNE ERREUR DU MONTANT DES COTISATIONS PATRONALES

Monsieur le Maire indique qu'un 2021, le choix pour l'assurance statutaire des agents s'était porté sur la CNP, assurance travaillant avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Lors de la déclaration 2021 permettant le calcul de la cotisation annuelle, les charges patronales ont été comptabilisées par erreur deux fois. Une fois en charges patronales et une seconde fois intégrées dans la partie salaire des agents.

Lors de la déclaration 2022, la différence a été constatée et de ce fait une demande de révision de l'appel de cotisation 2021 demandé.

Nous venons de recevoir un remboursement de 16 206.79 €.

Il propose d'intégrer ce remboursement comme suit :

Recette de fonctionnement :

Compte 773 « Mandat annulé sur exercice antérieur »	+ 16 206.00 €
---	---------------

Dépenses de fonctionnement :

Compte 61521 « Entretien – Réparations Bâtiments Publics »	+ 5 206.00 €
Compte 022 « Dépenses imprévues »	+ 11 000.00 €

Le CONSEIL ADOPTE : POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0 (Absence momentanée de M. DUBOURDIEU)

L'ordre du jour étant maintenant terminé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

- **Tonte différenciée :**

Monsieur le Maire revient sur la tonte différenciée sur les espaces verts. Il précise que volontairement ces espaces ne sont pas tondu régulièrement. Il conçoit que cela ne fait pas plaisir à toutes et tous les administrés. Le but de laisser la végétation pousser avant de griller par la chaleur permet de préserver les sols et les insectes vivant dans ces milieux naturels.

En ce qui concerne la Place Franck Chassaing, le cheminement de cette dernière va être réfléchi en concertation avec les agents des services techniques. Pour ne pas rentrer dans les détails, si la place est bien tondue, cela peut donner lieu à une occupation non appropriée.

- **Mensualisation factures assainissement**

Monsieur MUSSOTTE indique que fin d'année, début d'année 2023, le Syndicat des Eaux va proposer à ses abonnés la mensualisation pour leur consommation d'eau.

Il précise qu'à ce jour cela n'est pas possible car les logiciels ne sont pas compatibles.

Monsieur le Président du Syndicat a demandé à la commune de Barsac, étant donné qu'elle procède à la facturation de l'eau assainie pour Barsac, si elle désirait également que ce service soit proposé aux administrés. Ce à quoi Monsieur le Maire a donné son accord.

Cela permettra aux abonnés d'étaler sur l'année leur facture annuelle.

- **Voies douces**

Monsieur Damien AUDEMA s'est entretenu avec Madame COUECOU du Conseil Départemental au sujet de la rédaction du cahier des charges « Voies Douces » pour lancer un appel d'offre sur la phase « Etude de Détails » suite à la première étude faite et aux remarques des administrés lors de la réunion publique qui s'était tenue à la salle Bastard.

Ce cahier des charges a pour objectif de recruter un bureau d'étude, qui à partir de l'étude préliminaire réalisée l'année dernière, puisse faire les études de détails et par la suite enchaîner avec la partie supervision des travaux quand ces derniers seront lancés.

Le souhait est que le bureau d'études soit choisi pour le mois de septembre pour qu'il puisse travailler sur le dernier trimestre 2022, de façon à ce que l'enveloppe budgétaire puisse être inscrite au budget 2023 pour la première tranche de travaux prévue fin 2023.

Monsieur le Maire précise que ces travaux d'aménagements de voies douces se feraient en trois tranches, deux fermes et une optionnelle, soit jusqu'à la fin du mandat actuel, en mars 2026.

Après les prochaines élections, Monsieur le Maire précise qu'il sera toujours possible de demander et percevoir des subventions de la part du Conseil Départemental pour ces travaux.

La commission d'appel d'offre se réunira pour le choix du bureau d'études, auquel sera également convié Monsieur AUDEMA, vice-président de la commission « voies douces » car il travaille sur le projet depuis le début.

- **Manifestations associations**

Monsieur BLOCK revient sur le vide grenier qui a eu lieu les 28 et 29 mai dernier. Il tient à féliciter les associations qui se donnent beaucoup de mal pour organiser tous types de manifestations, des agents techniques qui contribuent au bon déroulement de ces festivités et la bienveillance des riverains où sont organisées les manifestations.

Il tient à faire remarquer que l'incivilité de certaines personnes amènent à des heurts et souvent des insultes de la part des personnes en faute. Lors de ce vide greniers quelques exposants et visiteurs n'ont pas respecté les espaces privés des riverains, se garant devant les portails de garage, bouchant les entrées et sorties des propriétés privées, entre autres.

Monsieur le Maire indique que des affiches « **interdiction de stationner lors des manifestations** » vont être imprimées aux services administratifs et seront remis aux organisateurs pour les apposer devant les entrées de propriétés privées et garages lors des prochaines manifestations. A la fin de la manifestation, les organisateurs les ramèneront à la mairie pour les prochaines manifestations.

Monsieur BLOCK félicite toutes les associations qui après cette période de pandémie, relancent toutes les manifestations pour le bien de tous.

- **Travaux de voirie de la Place Franck Chassaigne à l'angle de rue Barrau**

Monsieur le Maire indique que la Cdc Convergence Garonne a réalisé des travaux de voirie de l'Angle de la Place Franck Chassaigne à l'angle de la rue Barrau pour 14 000 €. Cette somme a été allouée par la Cdc à la commune de Barsac.

En effet, des travaux avaient été prévu sur une partie de la rue Barrau mais seulement sur la partie roulement, les trottoirs étant une compétence communale, le choix a été fait de ne pas entreprendre les travaux dans cette rue pour l'instant.

Madame CAILLIEZ voudrait savoir si les travaux ne devaient pas être étendu jusqu'à la rue du 19 mars. Monsieur le Maire lui indique que sur l'arrêté, la partie interdite à la circulation allaient jusqu'à la rue de la Tour de Mercadet et qu'une interdiction avait également était mise à l'angle de la rue du 19 mars de façon à ce que les véhiculent ne s'engagent pas dans la zone des travaux.

Monsieur le Maire remercie la Cdc pour ces travaux.

Madame CAILLIEZ voudrait savoir qui va refaire le trottoir abimé lors de ces travaux. Monsieur BLOCK indique que le caniveau et le rebouchage des trous occasionnés lors de la réfection de la chaussée vont être réalisés par les services techniques communaux. Il remercie Monsieur CAZIMAJOU, vice-président de la Cdc en charge de la voirie qui a suivi le déroulement des travaux avec un regard d'élus ce qui a été un atout pour la commune.

La séance est levée à 19 h 09